



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE DÉPARTEMENTALE INFIRMIERS

4 octobre 2022

CPAM Côte d'Or

ORDRE DU JOUR

I –Présidence – Vice présidence

II - Approbation des relevés de décisions de la CPD du 31 mai 2022

III- Actualité conventionnelle et réglementaire

- Avenant 9
- Facturation des soins infirmiers en forfaits BSI étendue aux patients dépendants âgés de 85 ans et plus.
- En direct adressés à la profession

IV- Démographie et dépenses de santé

- Démographie
- Suivi des dépenses

V -Actions de gestion du risque et d'accompagnement

- Contrôles ciblés
- Vérification de l'application du protocole IK

ORDRE DU JOUR

VI – Exercice coordonné

- Carte interactive des CPTS
- Panorama des actions portées par les CPTS de Côte-d'Or

VII- Questions diverses

- Campagne Grand Public Insuffisance cardiaque
- Questions de la section professionnelle

VIII - Calendrier

I - PRÉSIDENCE – VICE PRÉSIDENCE

Pour la période 13 juin 2021 – 12 juin 2022, la présidence était détenue par la section sociale, la vice présidence par Mme POTTIER

Il convient de procéder à l'alternance.

Pour la période 13 juin 2022 – 12 juin 2023 :

Présidence : Mme POTTIER

Vice Présidence : Mme AMIARD

II – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU 31 MAI 2022

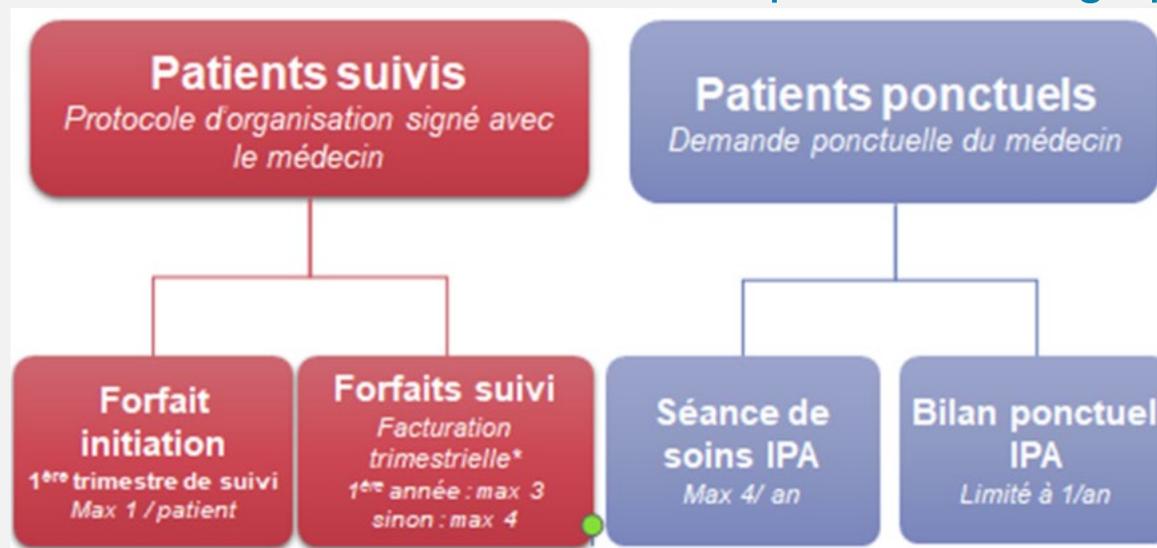
Approuvé à l'unanimité.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Avenant 9 signé le 27 juillet 2022 (non paru au journal officiel) :

L'avenant revalorise de manière significative l'accompagnement des patients par les IPA via la mise en place d'un **nouveau modèle de rémunération** qui intègre désormais deux filières d'orientation du patient vers l'IPA :

- orientation par le médecin au titre d'un suivi régulier,
- orientation par le médecin dans le cadre d'une prise en charge ponctuelle.



III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Avenant 9 signé le 27 juillet 2022 (non paru au journal officiel) :

L'avenant 9 renforce parallèlement le montant des aides versées aux IPA pour les soutenir financièrement dans le démarrage de leur activité libérale :

- lorsqu'elles s'installent en zone en sous densité médicale (ZIP) : aide de 40 000€ (30 000 euros 1^{ère} année et 10 000 euros 2^{ème} année)
- Autres zones : 27 000 € (20 000 la 1^{ère} année, 7 000 € la 2^{ème} année)

Durée du contrat : 5 ans

Il assouplit également les conditions d'éligibilité et les engagements en vue de permettre à un plus grand nombre d'IPA de bénéficier de ces aides financières ;

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Avenant 9 signé le 27 juillet 2022 (non paru au journal officiel) :

- **Valorisation de la vaccination :**
 - AMI 2,4 si le patient dispose d'une prescription ou que la délivrance du vaccin ne nécessite pas de prescription ou AMI 3,05 si l'assuré ne dispose pas d'une prescription médicale obligatoire.
 - Suppression du supplément de l'AMI 1 pour la grippe
 - Facturation à taux plein avec d'autres actes si la vaccination est réalisée à domicile.
- **Actes de télésanté TMI 3,15€ (vidéotransmission) :** avec une liste restrictive des actes pouvant être réalisés à distance sur des patients déjà suivis par le cabinet. Les actes doivent représenter au maximum 20% de l'activité globale et être réalisés par un infirmier de proximité. Le compte rendu est intégré dans « Mon Espace Santé » du patient. Actes non cumulables avec BSA,BSB,BSC, AIS, AMX, DI, injection, vaccination, perfusion, pansement (à l'exception du suivi de pansement). Actes cumulables avec MIE et MAU. Facturation en mode dégradé uniquement.
- **Téléexpertise :** code acte RQD à 10 € dans la limite de 4 par an / par patient.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur les BSI des assurés de 85 ans et plus : Facturation en BSA / BSB / BSC possible depuis le 5 septembre 2022 :

Pour les patients dépendants de 85 ans et plus : L'outil BSI affiche le niveau du forfait journalier à facturer à l'assurance maladie en fonction des interventions saisies dans le volet médical de l'outil BSI (forfaits BSA/BSB/BSC). Les déplacements réalisés au titre d'une séquence de soins pour dépendance sont facturés en IFI (+/- IK). Les actes techniques (ceux autorisés en plus du forfait BSI) réalisés au cours d'une séquence de soins pour dépendance sont facturés en AMX.

Pour les patients dépendants de moins de 85 ans : l'outil BSI permet à l'infirmier de renseigner dans le volet facturation la cotation en AIS. Les déplacements réalisés sont facturés en IFD (+/- IK) et les actes techniques (ceux autorisés en plus de la séance en AIS 3) réalisés au cours d'une séquence de soins pour dépendance sont facturés en AMX.

Pour rappel, la saisie d'un BSI est facturée selon les modalités suivantes :

BSI initial (25 euros - DI 2,5)

BSI renouvelable après un an (12 euros - DI 1,2),

BSI intermédiaires (évolution de la situation clinique du patient au cours de l'année impactant la prise en charge infirmière - jusqu'à 2 BSI intermédiaires possibles sur un an - 12 euros - DI 1,2).

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Pas de « En direct » parus depuis 31 MAI 2022.

IV – DÉMOGRAPHIE ET SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Démographie du 30/09/2022: 555 infirmiers exercent en libéral

| Niveau de dotation | Nombre d'infirmiers |
|------------------------|-----------------------|
| Zones très sous dotées | 8 |
| Zones sous dotées | 124 (dont 90 à Dijon) |
| Zones intermédiaires | 423 |
| Zones très dotées | 0 |
| Zones sur dotées | 0 |
| Total | 555 |

IV – DÉMOGRAPHIE ET SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Du 01/01/2022 au 30/09/2022 :

| Niveau de dotation | Nombre d'installations | Nombre de cessations |
|------------------------|------------------------|----------------------|
| Zones très sous dotées | 0 | 0 |
| Zones sous dotées | 10 (dont 7 Dijon) | 4 (dont 2 Dijon) |
| Zones intermédiaires | 22 | 10 |
| Zones très dotées | 0 | 0 |
| Zones sur dotées | 0 | 0 |
| Total | 32 | 14 |

IV – DÉMOGRAPHIE ET DÉPENSES DE SANTÉ

Activité des infirmiers libéraux du 01/01/2022 au 30/06/2022 (en date de remboursement)

Montants des prestations en base de remboursement (hors dépassements)

| Prestations | Régime Général | | MSA | | AUTRES | | TOTAL | | Région (PCAP) | France (PCAP) |
|------------------------------------|----------------|---------|-----------|--------|---------|--------|------------|---------|---------------|---------------|
| | Montant | PCAP | Montant | PCAP | Montant | PCAP | Montant | PCAP | | |
| AIS | 1 603 548 | -11,5% | 190 984 | -14,8% | 48 941 | -26,6% | 1 843 473 | -12,3% | -15,1% | -5,1% |
| AMI | 12 317 843 | 6,8% | 1 109 793 | 3,3% | 488 109 | 5,9% | 13 915 744 | 6,5% | 6,3% | 5,7% |
| AMX | 158 213 | 24,2% | 25 269 | -5,7% | 13 088 | 297,7% | 196 570 | 24,9% | 25,2% | 30,7% |
| BSI - DI 1,2 et DI 2,5 | 20 756 | 366,5% | 3 370 | 28,7% | 946 | 350,5% | 25 072 | 244,5% | 261,7% | 251,9% |
| BSI - Forfait | 779 520 | 6,4% | 158 745 | -14,2% | 30 035 | -22,6% | 968 299 | 1,2% | 9,1% | 13,8% |
| DI - Hors BSI | 6 945 | -67,5% | 815 | -71,1% | 300 | -59,5% | 8 060 | -67,7% | -63,1% | -62,5% |
| DIPA | | -100,0% | | | | | | -100,0% | -66,1% | -84,4% |
| MAU | 859 302 | 4,6% | 73 792 | -1,2% | 32 220 | 3,9% | 965 315 | 4,1% | 4,6% | 4,9% |
| MCI | 514 399 | 2,3% | 56 565 | 12,5% | 28 070 | 13,7% | 599 034 | 3,6% | 1,0% | 1,9% |
| MIE | 19 407 | 61,1% | 725 | 130,0% | 1 106 | 290,0% | 21 237 | 68,0% | 75,1% | 61,2% |
| Téléconsultations | | -100,0% | | | | | | -100,0% | -87,7% | -39,7% |
| Vaccination COVID | 327 532 | -51,9% | 5 236 | 283,7% | 2 172 | 315,1% | 334 941 | -50,9% | -51,4% | -39,6% |
| Total (Hors frais de déplacements) | 16 607 464 | 2,2% | 1 625 293 | -1,0% | 644 988 | 2,8% | 18 877 745 | 1,9% | 1,8% | 2,8% |
| Frais de déplacements | 4 650 940 | 0,9% | 650 948 | -1,6% | 176 314 | -0,4% | 5 478 202 | 0,6% | 2,5% | 2,4% |
| Total | 21 258 404 | 1,9% | 2 276 241 | -1,2% | 821 302 | 2,1% | 24 355 947 | 1,6% | 1,9% | 2,8% |

IV- DÉMOGRAPHIE ET DÉPENSES DE SANTÉ

Etude sur le nombre de prescriptions de pansements par les chirurgiens libéraux

| A | B | C | D | E | G | I | K | M | O | P | R | T | V | X | Z | AB |
|-------|------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| PRESC | NOMP | SPEP | NB 2107 | NB 2108 | NB 2109 | NB 2110 | NB 2111 | NB 2112 | 2112 / 2007 | NB 2201 | NB 2202 | NB 2203 | NB 2204 | NB 2205 | NB 2206 | 2206 / 2201 |
| | | | 1474 | 1327 | 2766 | 2398 | 1720 | 1898 | 28,77% | 1792 | 2125 | 2799 | 1638 | 2046 | 1693 | -5,52% |

IV – DÉMOGRAPHIE ET DÉPENSES DE SANTÉ

Etude sur les anticoagulants :

Nombre de prescriptions d'anticoagulants injectables (tous les médecins) :

Lovenox / Arixtra / Innohep

| SPE | NB 2107 | NB 2108 | NB 2109 | NB 2110 | NB 2111 | NB 2112 | NB 2201 | NB 2202 | NB 2203 | NB 2204 | NB 2205 | NB 2206 |
|-----|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 785 | 685 | 1007 | 975 | 949 | 901 | 1065 | 923 | 1102 | 904 | 889 | 940 |

Nombre de prescriptions d'anticoagulants en cachets (tous les médecins) :

Eliquis / Xarelto

| SPE | NB 2107 | NB 2108 | NB 2109 | NB 2110 | NB 2111 | NB 2112 | NB 2201 | NB 2202 | NB 2203 | NB 2204 | NB 2205 | NB 2206 |
|-----|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 7681 | 6819 | 8559 | 7969 | 8555 | 8131 | 8686 | 7644 | 9323 | 7804 | 9015 | 8769 |

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

PROTOCOLE IK : étude sur les IK facturées de janvier à juillet 2022

Les mesures dérogatoires (toujours en cours) ne permettent pas la mise en place complète du protocole.

L'Assurance Maladie a souhaité vérifier et alerter sur la correcte application de l'article 13 de la NGAP dans les cas suivants :

- Cabinet infirmier et résidence patient dans la même commune (kilomètres non facturables)
- Cabinet infirmier et résidence patient dans l'agglomération dijonnaise (kilomètres non facturables)
- Cabinet infirmier et résidence patient hors agglomération dijonnaise (kilomètres facturables à partir du nombre de kilomètres mentionné sur Mappy avec une tolérance de 3km aller – 3km retour pour cette seule étude)

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

PROTOCOLE IK : étude sur les IK facturées de janvier à juillet 2022

1- Infirmiers installés dans la même commune que le patient

| + | Nombre IDE | Nombre IDE concernés | Montant total anomalie |
|---|------------|----------------------|------------------------|
| | 315 | 15 | 624.11 euros |

Ce qui représente 4.76% d'infirmiers par rapport au nombre total d'infirmiers ayant leur cabinet médical dans la même commune que le patient.

Le montant de l'anomalie par infirmier varie de 1.40 euros à 384.30 euros.

L'indu correspondant à 384.30 euros concerne un seul assuré et représente 61.57% du montant total de l'indu.

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

PROTOCOLE IK : étude sur les IK facturées de janvier à juillet 2022

2- Infirmiers installés dans l'agglomération dijonnaise et résidence patient dans l'agglomération dijonnaise = kilomètres non facturables (pour rappel : les communes concernées : Ahuy, Chenove, Chevigny Saint Sauveur, Daix, Dijon, Fenay, Fontaine les Dijon, Longvic, Marsannay la Côte, Neuilly Crimolois, Ouges, Perrigny les Dijon, Plombières les Dijon, Quétigny, Saint Apollinaire, Sennecey les Dijon et Talant)

| Nombre IDE | Nombre IDE concernés | Montant total anomalie |
|------------|----------------------|------------------------|
| 349 | 19 | 11 378.08 euros |

Ce qui représente 5.44% d'infirmiers par rapport au nombre total d'infirmiers ayant leur cabinet dans l'agglomération dijonnaise.

Le montant de l'anomalie par infirmier varie de 1.05 euros à 8 753.69 euros.

répartition du nombre infirmiers par fourchette

| Montant anomalie | Nombre IDE |
|------------------------------------|------------|
| < à 500.00 euros | 15 |
| Entre 501.00 euros et 999.00 euros | 3 |
| > 1000.00 euros | 1 |

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

- 3- ***Infirmier installés hors agglomération dijonnaise et résidence patient hors agglomération dijonnaise*** (kilomètres facturables à partir du nombre de kilomètres mentionné sur Mappy avec une tolérance de 3km aller + 3km retour pour cette seule étude).

| Nombre IDE | Nombre IDE concernés | Montant total anomalie |
|------------|----------------------|------------------------|
| 207 | 134 | 12 814.27 euros |

Ce qui représente 64.73% d'infirmiers par rapport au nombre total d'infirmiers ayant leur cabinet situé hors agglomération dijonnaise.

Le montant de l'anomalie le plus élevé est de **1232.00 euros**.

Partition du nombre infirmiers par fourchette

| Montant anomalie | Nombre IDE |
|------------------------------------|------------|
| < à 100.00 euros | 99 |
| Entre 101.00 euros et 499.00 euros | 28 |
| Entre 500.00 euros et 999.00 euros | 6 |
| > 1000.00 euros | 1 |

En conclusion, le montant total de l'anomalie est de **24 816.46 euros**

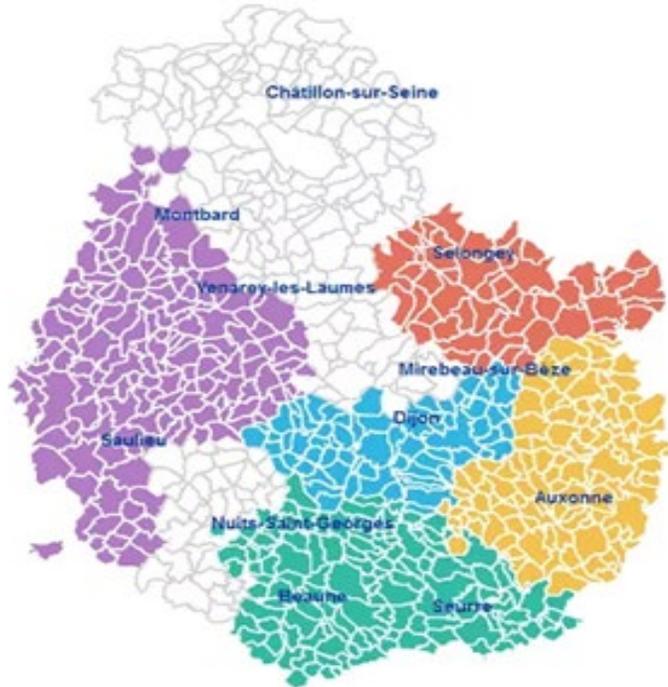
V – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

CONTROLES CIBLES

- 6 contrôles terminés, 1 en cours et 1 à venir.
- A ce jour, environ 46 000€ d'indus détectés.
- Principaux motifs : actes déjà facturés, majorations non dues, non application de l'article 11 de la NGAP...

VI- EXERCICE COORDONNÉ

- CPTS Pays d'Or : jaune



- CPTS 21/52 : orange - cpts2152@gmail.com
- CPTS Pays d'Or : jaune - cptspaysdor@gmail.com
- CPTS Centre 21 : bleu clair cptscentre21@cptscentre21.fr
- CPTS Sud Côte d'Or : vert - contact@cpts-sudcotedor.fr
- CPTS Auxois Morvan: violet cpts.auxoismorvan@gmail.com

<https://www.ameli.fr/cote-d-or/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/organisations-coordonnees-territoriales>

VI- EXERCICE COORDONNÉ

| | Parcours | Prévention |
|--------------------|---|--|
| CPTS 21/52 | Personnes âgées | Diabète Relais des campagnes nationales |
| CPTS Pays d'Or | Insuffisance cardiaque | Perte d'autonomie Violences intrafamiliales Relais des campagnes nationales |
| CPTS Centre 21 | Organisation des entrées et sorties d'hôpital | Santé de la femme Santé du nourrisson et de l'enfant Education nutritionnelle et lutte contre l'obésité Santé environnementale Promotion de la vaccination sur le territoire |
| CPTS Sud Côte d'Or | Dépistage et prise en charge de l'enfant en surpoids Projet de récupération améliorée après chirurgie | Prescription d'activité physique pour les patients présentant des pathologies chroniques Relais des campagnes nationales |
| CPTS Auxois-Morvan | Optimisation des échanges ville-hôpitaux pour les personnes âgées (1ère année : parcours autour de l'insuffisance cardiaque Pharmacien correspondant | Développement d'interventions d'éducation en matière de santé dans les écoles maternelles et scolaires Sensibilisation des professionnels de la santé à l'approche de la question du surpoids et de l'obésité |

Point sur les missions choisies par les CPTS de Côte-d'Or en matière de parcours pluriprofessionnels et de prévention

VII – QUESTIONS DIVERSES

Parcours insuffisance cardiaque – campagne Grand public et actions

Au sein des maladies cardio-neuro-vasculaires, l'insuffisance cardiaque est la troisième pathologie générant le plus de dépenses, à hauteur de 3 milliards d'euros (Md€) en 2020 derrière la maladie coronaire (4,3 Md€) et les accidents vasculaires cérébraux (3,9 Md€).

Prévoyant un impact de 36 M€ pour 2023, l'assurance maladie propose de renforcer le parcours de soins en mettant en oeuvre quatre actions :

- faire connaître les quatre signes d'alerte de l'insuffisance cardiaque EPOF : l'essoufflement, la prise de poids, l'oedème des membres inférieurs et la fatigue.
- amplifier le déploiement de Prado insuffisance cardiaque pour une sortie organisée de l'hôpital
- créer des équipes de soins spécialisées (ESS) de cardiologie couvrant l'ensemble du territoire
- proposer une télésurveillance à l'ensemble des patients présentant une insuffisance cardiaque sévère.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Dès 2022

**AMELIORER LA
CONNAISSANCE DE
L'INSUFFISANCE
CARDIAQUE & FAIRE
CONNAITRE
LES SIGNES D'ALERTE**

Indicateurs de performance

Connaissances de l'IC et des
signes d'alerte

**ENCOURAGER A LA
CONSULTATION**

Indicateur de performance

Intention de consultation

**INCITER LES PS A
PARLER DES SIGNES
D'ALERTE AUX
PATIENTS À RISQUE**

Indicateur de performance

Evocation des signaux d'alerte en
consultation

A partir de 2023

+ AMELIORER LA CONNAISSANCE DES BONS GESTES À ADOPTER EN CAS D'IC

Indicateur de performance

Connaissance des bons gestes par les patients atteints d'IC



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION



Insertion
presse



Spot radio



Spot TV

Afin de **favoriser la mémorisation** des signes de l'insuffisance cardiaque, des pictogrammes pour signer le film ainsi que les supports print et digitaux.



Essoufflement inhabituel



Prise de poids rapide



Pieds et chevilles qui gonflent (œdème)



Fatigue excessive



Insuffisance cardiaque.
Et si votre cœur essayait de vous dire quelque chose ?



Essoufflement inhabituel



Prise de poids rapide



Pieds et chevilles gonflés (œdèmes)



Fatigue excessive

Si vous constatez un seul ou plusieurs de ces signes, surtout après 60 ans, vous souffrez peut-être d'insuffisance cardiaque.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN.

ameli.fr

VII – QUESTIONS DIVERSES

Sur Dijon, un prestataire se positionne en coordinateur des retours à domicile afin de livrer le matériel via son service et propose de façon insistante des IDEL avec qui, semble-t-il, s'est installé du compérage. La majorité des IDEL de Dijon, ne sont plus contactées pour des prises en charge postopératoires issues des cliniques et de l'hôpital privé de Valmy.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Les indus : serait-il possible que pour des faibles montants ces indus puissent être discutés par simple appel téléphonique, sans être obligé de faire un dossier de réclamation par voie postale, lourd et chronophage, ce de façon démesurée par rapport aux montants contestés ? La plupart du temps ces faibles montants sont issus du pointage de plusieurs passages par jour de l' IDEL et liés à la non lecture de la prescription qui les justifie.

VII – QUESTIONS DIVERSES

PRADO : Pourrions-nous imaginer une transmission directe des prescriptions aux IDEL par les DAM, par messagerie sécurisée ? Ce serait un gain de temps pour les IDEL .

VII – QUESTIONS DIVERSES

HAD de Talant : La coordination en amont avec les services hospitaliers que l'on peut attendre n'est pas faite. Les patients sont adressés aux IDEL sans trop d'explications argumentant qu'il ne parviennent pas à obtenir les informations des services. Nous savons qu'ils ne traitent que par téléphone et ne se déplacent pas dans les services. Nous acceptons les prises en charge sans avoir la totalité des informations sur le patient.

Nous ne parvenons pas à avoir des prescriptions correspondant aux standards exigés, sous prétexte que nous sommes sous la tutelle de l'HAD. Juste une interprétation sous forme de plan de soins imposé. Nous n'avons pas de lecture directe possible des prescriptions hospitalières. Nous faisons aussi le constat d'un défaut de matériel adapté.

Leur explication quand nous soulevons le problème est que les services hospitaliers ne sont pas très coopérants et que l'HAD est en sous effectif.

VIII – CALENDRIER 2023

Mardis 14 mars, 30 mai et 21 novembre 2023 14h / 14h30